



### **Statut unique : accorder une priorité à la lutte contre l'absentéisme abusif**

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 29 juin 2007 sous la présidence de Robert Dennewald. Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a abordé le sujet de l'introduction projetée d'un statut unique pour les salariés du secteur privé. A l'aube des discussions sur les dernières propositions gouvernementales, les administrateurs de la FEDIL ont insisté, une nouvelle fois, sur le strict respect des prémisses retenues dans les conclusions du Comité de coordination tripartite d'avril 2006 stipulant que « *la réalisation du statut unique ne conduira pas à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble* » et que les problèmes spécifiques aux secteurs devront également trouver réponse.

Dans le même contexte, le conseil d'administration estime que, au-delà des aspects liés au maintien de la rémunération en cas de maladie (« Lohnfortzahlung ») et ceux touchant au droit du travail (rémunération des heures supplémentaires, champ d'application des conventions collectives de travail, indemnités de départ, trimestre de faveur, etc.), il s'agira également d'accorder une priorité à la lutte contre l'absentéisme abusif et, partant, à l'instauration de mécanismes de contrôle appropriés.

Au chapitre des nominations statutaires, le conseil d'administration a procédé à la cooptation de deux nouveaux administrateurs dont la nomination définitive sera soumise, pour approbation, à la prochaine assemblée générale de la FEDIL, en avril 2008. Il s'agit de M. Charles-Louis Ackermann, président du conseil d'administration d'ACCUMALUX, et de M. Adrien Ney, directeur général, président du comité de direction de LUXAIR.

Finalement, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des onze sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 330 salariés : AMAZON EU S.à r.l. (services e-commerce) ; ARGUS SICHERHEITSDIENSTE (sécurité et gardiennage) ; ATOZ S.A. (conseil en fiscalité, management et immobilier) ; APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY Luxembourg S.à r.l. (ingénieurs conseils pour le secteur automobile) ; DKE AEROSPACE LUX S.à r.l. (management, services techniques et financiers) ; LUDORF PARTNER S.à r.l. (management stratégique et ressources humaines) ; MERCEDES-BENZ Luxembourg S.A. (importation de voitures, camions et camionnettes) ; OBG LUX S.A. (construction et parachèvement) ; SAP Luxembourg (distribution de logiciels et de produits s'y rapportant) ; SKY BROADBAND S.A. (prestation de services dans la transmission à large bande et par téléphone) ; SOCIETE INTERNATIONALE DE SOUDURE S.A. (tuyauterie et maintenance industrielle) ; WALLERICH-LUX S.A. (parachèvement et construction métallique).

Luxembourg, le 4 juillet 2007